

## MOBILITÉ

Vélo à assistance électrique, scooter et voiture électriques  
Mobility, Publibike, TUG, CarPostal et TPN

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant		Zone réservée à l'Administration
Nom:		
Adresse:	Téléphone:	
NPA, lieu:	E-mail:	
Versement de l'aide financière à		
Titulaire du compte:		
Nom de l'institution bancaire et adresse:		
Numéro IBAN:		
Type de demande		
<input type="checkbox"/> Vélo électrique <input type="checkbox"/> Vélo électrique à immatriculation <input type="checkbox"/> Scooter électrique <input type="checkbox"/> Voiture électrique  Marque et modèle:      Date d'achat: Coût:	<input type="checkbox"/> Premier abonnement Mobility <input type="checkbox"/> Abonnement Publibike <input type="checkbox"/> Abonnement ou carte TUG / CarPostal / Mobilis  Coût: Date de souscription de l'abonnement:	
Conditions d'octroi		
<b>Octroi dans les limites du budget disponible.</b> <b>Premier abonnement Mobility</b> 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--. <b>Abonnement Publibike</b> 80% du prix d'achat, plafonné à CHF 100.--. <b>Abonnement ou carte Mobilis avec zone 23</b> 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 132.--. <b>Vélo électrique</b> 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 300.--. <b>Vélo électrique rapide (immatriculé)</b> 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 500.--. <b>Scooter électrique</b> 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 700.--. <b>Voiture électrique (non hybride)</b> 20% du prix d'achat, plafonné à CHF 1'500.--.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être résident de Gland.</li> <li>• La demande doit être transmise au maximum deux mois après la date d'achat.</li> <li>• Pour Mobility: uniquement pour la souscription d'un premier abonnement.</li> <li>• Pour Publibike: uniquement pour la carte d'abonnement annuel.</li> <li>• Pour TUG / CarPostal / Mobilis: uniquement pour carte ou abonnement Mobilis incluant la zone 23.</li> <li>• Pour TUG: non cumulable avec la subvention pour écolier.</li> <li>• Pour vélo / scooter / voiture achetés en Suisse.</li> <li>• Pour vélo, scooter / voiture: limité à une subvention (de chaque type) par résident pour une période de cinq ans.</li> <li>• Le demandeur acquiert vélo / scooter / voiture pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le / la revendre moins de deux années après son achat.</li> <li>• Les subventions sont cumulables.</li> </ul>

### Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention

**Pour toute demande:**

Copie d'une **preuve de paiement nominative**

**Pour véhicules immatriculés:**

Copie du permis de circuler

Pour **Mobility**, en sus de la preuve de paiement:

Copie de la lettre "Simplement Conduire – avec Mobility"

Pour **abonnements**, en sus de la preuve de paiement:

Copie de la carte ou de l'abonnement

### Validité de l'offre

- Facture datée du 14 janvier au 31 décembre 2019.
- Offre valide dans la limite du budget disponible.

### Conditions de paiement

**Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.**

### Procédure

- La demande est à adresser à la Déléguée à l'énergie, **au maximum deux mois après la date d'achat ou de souscription de l'abonnement** et au plus tard le 31 décembre 2019.

Ville de Gland  
Mme Anne-Christelle de Savignac  
Chemin du Montoly 1, CP 320  
1196 Gland

Tél: 022 354 04 80  
Fax: 022 354 04 39  
e-mail: [ac.de.savignac@gland.ch](mailto:ac.de.savignac@gland.ch)

- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**

### Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Il acquiert le vélo / le scooter / la voiture pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le / la revendre moins de deux années après son achat.

Lieu et date: .....